



PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 OCTOBRE 2007

* * *
*

Le vingt six octobre deux mille sept, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 19 Octobre 2007 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Budget Principal 2007 : décision modificative n°2
- 2 – Tableau des effectifs 2007 : créations et suppressions de postes
- 3 – Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne : adhésion de la Commune
- 4 – Mail Jost Pasquier : dénomination de voie
- 5 – Ecole d'Arts Plastiques – travaux d'aménagement : validation de l'Avant Projet Détaillé (APD)
- 6 – Bassin de Cerey : demandes de subventions pour les travaux de mise en place de récupérateurs d'eau
- 7 – Fonds d'Initiatives Sociales
- 8 – Contrat de saison culturelle 2007/2008 avec le Conseil Général
- 9 – Association Les Abattoirs : renouvellement de la convention d'animation et de mise à disposition des locaux
- 10 – Partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel de Riom
- 11 – Billetterie des spectacles : conditions générales de vente
- 12 – Fonds d'Initiatives Culturelles
- 13 – Fonds d'Initiatives Jumelage
 - 14 – INFORMATION – Ecoles de Musique et d'Arts Plastiques : bilan effectifs rentrée 2007-2008, Projets de l'école de musique 2007-2008
 - 15 – INFORMATION – bilan Eclats de Fêtes 2007
- 16 – Fonds d'Initiatives Sportives : modification de la délibération du 21 septembre 2007
- 17 – Contrat Enfance : reversement de subvention
- 18 – Contrat Temps Libre (CTL) : reversement de subvention
- 19 – Partenariat avec l'Education Nationale : mise à disposition de personnels municipaux auprès des écoles publiques de Riom pour l'année scolaire 2007/2008
- 20 – Equipement des restaurants scolaires : demande de subvention
- 21 – Séjour d'été au Centre de Loubeyrat : reversement de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales à la Commune de Ménérol
- 22 – Compte Rendu des délégations exercées dans le cadre des délibérations des 27 Avril 2001 et 25 Juin 2004 – Période d'Avril à Septembre 2007

QUESTIONS DIVERSES

< <> <> <> <> <> <> <> >

ETAIENT PRESENTS :M. ZICOLA, Maire

M. BARDY, Mme BOSCIA, M. DEAT, MMES DEGOUTE, FERRARI, MM. GIDEL, GIROUX, GODET, GRANGEON, GRENET, MMES JUHEL, LASSALLE, MM. LAURENÇON, LAURENT, LEROY, LOIACONO, MMES MIGNOT, MOLLON, MONTFORT, PACE, PALUMBO JULIEN (à compter de la question n° 11), M. PELLIZZARO, Mme PERROTIN, MM. ROUGANNE SOULIER.

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mr Jean-Claude JACOB, Adjoint, a donné pouvoir à G. GODET
 Mme Danièle LAFAY, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à A. MIGNOT
 Mme Otilia LOPES, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à G. LOIACONO
 Mme Annie NAVARON, Conseillère Municipale, absente excusée
 Mme Evelyne PALUMBO JULIEN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DEAT jusqu'à la question n° 10
 Mme Evelyne RIBES-GENDRE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à L. LAURENT
 Mme Claudine RICHETIN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à A. BARDY
 Mme Nadine ROCHE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à R. LASSALLE

< <> <> <> <> <> <> <> >

Madame Elisabeth MONTFORT ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès Verbal de la séance du 21 Septembre 2007, qui a été modifié en la personne du secrétaire de séance, savoir Monsieur Michel DEAT. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – BUDGET PRINCIPAL 2007 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Gilles GIROUX

Il s'agit pour la section de fonctionnement, de réajuster principalement les crédits de personnel du fait de la réforme du 22.02.2007 avec effet rétroactif au 1^{er} novembre 2006, qui se traduit par une charge supplémentaire d'environ 100 000 €, et du fait de la hausse d'activité dans les centres de loisirs qui a conduit la Commune à recourir à un plus grand nombre de contractuels.

Dans le cadre du partenariat de la Ville avec la CAF, notamment le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre, la Ville perçoit des crédits pour le compte de divers partenaires extérieurs. La répartition de ces montants nécessite donc l'ouverture des crédits correspondants en dépenses et en recettes.

En ce qui concerne l'investissement, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour :

- le déclassement de certaines parcelles qui seront revendues à Riom Communauté dans le cadre d'aménagements urbains,
- une dotation complémentaire aux amortissements (fonds de concours -régularisation 2006 opération pôle intermodal) qui nécessite l'inscription en recettes d'investissement de 6 500 euros,
- les travaux à l'école d'arts plastiques ; l'avant projet détaillé étant finalisé, des crédits complémentaires sont nécessaires.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a donné son accord aux modifications budgétaires proposées.**

2 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2007 : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Suite à différents mouvements de personnels, il est nécessaire que soient créés les postes suivants : un adjoint administratif de 2^{ème} classe (service DRH) / un adjoint technique de 2^{ème} classe (service bâtiments) (la création de ces deux postes prendra effet au 1^{er} novembre 2007) / un éducateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe (service des sports) (au 1^{er} janvier 2008). Les 3 postes d'origine seront supprimés après avis du CTP.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la création des postes cités.**

3 – CONSERVATOIRE DES ESPACES ET PAYSAGES D'Auvergne : ADHESION DE LA COMMUNE

Rapporteur : Alain BARDY

Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne, basé au Moulin de la Croûte à Riom, a pour vocation de participer à la préservation et à la gestion des espaces naturels de la région.

Sur le territoire de Riom le CEPA s'est vu confier par Riom Communauté une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion des coteaux de Mirabel et de Champ Griaud, labellisés Espace Naturel Sensible d'intérêt local par le Conseil Général.

Afin d'avoir voix délibérative au sein de l'assemblée générale et ainsi de participer à la définition des orientations et des actions, il a été proposé que la Ville adhère au CEPA ; le montant de la cotisation pour 2007 s'élève à 50 € TTC.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé l'adhésion de la Commune au Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne.**

Remarque de M. ZICOLA.

4 – MAIL JOST PASQUIER : DENOMINATION DE VOIE

Rapporteur : Alain BARDY

Le mail prolongeant l'avenue Pierre de Nolhac prévu au projet de renouvellement urbain du quartier de la Gare vient d'être finalisé.

Cette voie a pour vocation de permettre une desserte interne du vaste îlot dit « Jost Pasquier », du nom de l'ancienne usine de fers à boeufs démolie au début des années 80 sur ce site. Ce mail dessert actuellement une première opération de 35 logements locatifs et locaux tertiaires, et à terme, 56 autres logements seront réalisés à l'ouest de cette voie qui constituera par ailleurs l'accès principal de la Mairie Annexe.

➡ **Après consultation de la Commission « Histoire des rues » et des héritiers de la famille Jost Pasquier, l'Assemblée, unanime, a approuvé la dénomination « Mail Jost Pasquier » pour cette nouvelle voie.**

Observation de M. ZICOLA.

5 – ECOLE D'ARTS PLASTIQUES – TRAVAUX D'AMENAGEMENT : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DETAILLE (APD)

Rapporteur : Lucien LAURENT

Afin d'offrir un cadre adapté aux besoins de l'école d'arts plastiques, il a été décidé de l'installer au bâtiment B du groupe scolaire M. Genest. Le projet concerne la réfection du rez-de-chaussée et du premier étage.

- Le rez-de-chaussée comprendra les ateliers céramiques et sculpture et les fours ; le premier étage sera destiné à quatre salles de cours et à une zone administrative destinée spécifiquement aux enseignants.
- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera assurée par un ascenseur desservant chaque étage.
- Les travaux portent sur la restructuration intérieure, le renforcement structurel et la mise aux normes des fluides. La toiture sera également resuivie et les murs extérieurs doublés.

Le coût de l'opération est estimé à 707 360 € TTC, subventionné par le Conseil Général pour un montant de 147 517 €, le Conseil Régional pour 88 500 € et l'Etat - DGE pour 60 000 €, soit 411 343 € T.T.C. restant à la charge de la Ville.

➡ **L'Assemblée, à l'unanimité, a validé l'estimation présentée par l'avant projet détaillé.
Intervention de MM. ROUGANNE, ZICOLA, LAURENÇON ; MMES MONTFORT, PERROTIN.**

6 – BASSIN DE CERÉY : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE RECUPERATEURS D'EAU

Rapporteur : Lucien LAURENT

En juin et en septembre 2007, le Conseil Municipal a délibéré, concernant la mise en place d'un système de récupération des eaux du bassin de la zone de Cerey, sur un plan de financement basé sur une estimation du bureau d'étude SAFEGE.

Le marché de travaux a été attribué au groupement ARTEME - ISS pour un montant de 84 285.70 € HT. Le coût réel de l'opération étant supérieur à l'estimatif, il sera subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 18 228,75 € et le Conseil Général pour 21 071,25 €.

➡ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le plan de financement, et a autorisé le Maire à effectuer toutes démarches pour l'obtention des subventions auprès des partenaires financiers de la Ville.
Remarque de M. ZICOLA.**

7 – FONDS D'INITIATIVES SOCIALES

Rapporteur : Guy GODET

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 150 € à la section locale de l'Association Nationale des Visiteurs de Prisons (ANVP) pour sa mission d'aide aux détenus et à leurs familles durant la période de détention et durant la préparation de réinsertion sociale.**

8 – CONTRAT DE SAISON CULTURELLE 2007/2008 AVEC LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Depuis 1999, le Conseil Général du Puy de Dôme subventionne la Ville de Riom dans le cadre d'un contrat de saison artistique, pour l'organisation de la saison culturelle Accès-Soirs.

Pour la saison 2007-2008, le contrat proposé fixe à 15 328 € la participation du Conseil Général, pour un coût artistique prévisionnel de dépenses de 104 500 €.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a autorisé le Maire à signer le contrat de Saison Culturelle « Accès-Soirs » 2007-2008 avec le Conseil Général.
Interventions de MM. GRENET, ZICOLA.**

9 – ASSOCIATION LES ABATTOIRS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ANIMATION ET DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX

Rapporteur : Roseline LASSALLE

La Ville de Riom a mis à disposition depuis juillet 2002 une partie des locaux des anciens abattoirs à l'association Les Abattoirs. Des travaux de mise en conformité pour classer les locaux en E.R.P. (établissement recevant du public) ont été réalisés : les démarches en vue du classement sont en cours. Il convenait donc d'établir une nouvelle convention qui précise les conditions de mise à disposition :

- l'occupation est accordée à titre gratuit, l'association prenant en charge les coûts de fonctionnement (chauffage, électricité, eau, téléphone) ainsi que l'entretien courant des locaux . en contrepartie, l'association programmera des manifestations culturelles cohérentes avec l'action culturelle menée par la Ville.
- une subvention annuelle de 5 000 € est versée par la Ville à l'association ; la Ville se réserve la possibilité d'utiliser les locaux pour ses propres activités et celles de ses partenaires.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention retraçant l'ensemble de ces modalités pour une durée de trois ans à compter du 2 novembre 2007, reconductible ensuite par renouvellement tacite annuel.**

10 – PARTENARIAT AVEC LA CAISSE DE CREDIT MUTUEL DE RIOM

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Depuis plusieurs années, la Caisse de Crédit Mutuel de Riom soutient financièrement les actions culturelles organisées par la Ville.

Il est proposé d'établir pour la saison 2007/2008 une nouvelle convention, prévoyant notamment l'engagement financier de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à hauteur de 3 000 €.

➤ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Crédit Mutuel pour la saison culturelle 2007/2008.**

Remarque de M. ZICOLA.

11 – BILLETTERIE DES SPECTACLES : CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Rapporteur : Roseline LASSALLE

Le système de la traditionnelle billetterie à « carnets à souche » vient d'être modernisé ; désormais, la délivrance de billets d'entrée aux spectacles organisés par la Ville s'effectue par informatique, sur un PC portable, par le régisseur de recettes présent lors de chaque spectacle.

Du fait de ce nouveau dispositif et surtout de la fréquentation constamment en hausse du nombre d'entrées, il est devenu nécessaire de fixer les conditions générales de vente des billets.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le règlement fixant les conditions générales de vente de la billetterie aux spectacles.**

12 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES

Rapporteur : Roseline LASSALLE

➤ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement d'une subvention de :**

- 1 000 € à l'association Collectif La Basse-Cour pour l'organisation du spectacle de la compagnie Bilbao « Amour noir et beauté », dans le cadre de la saison Accès-Soirs 2007/2008,
- 1 000 € à l'association Les Abattoirs pour l'organisation de différentes manifestations, à l'occasion de la réouverture du lieu « les Abattoirs », après les travaux réalisés.

13 – FONDS D'INITIATIVES JUMELAGE

Rapporteur : Evelyne JULIEN PALUMBO

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 735 € au Comité de Jumelage dans le cadre des déplacements et réceptions qui ont été organisés en septembre avec nos villes jumelées.**

Remarques de MM. GRENET, ZICOLA

14 – INFORMATION – ECOLES DE MUSIQUE ET D'ARTS PLASTIQUES : BILAN EFFECTIFS RENTREE 2007-2008 - PROJETS DE L'ECOLE DE MUSIQUE 2007-2008

Rapporteur : Roseline LASSALLE

- L'Assemblée a pris acte du bilan présenté, ainsi que des projets de l'école de musique 2007-2008, après remarque de Mme MOLLON et M. ZICOLA.

15 – INFORMATION – BILAN ECLATS DE FETES 2007

Rapporteur : Roseline LASSALLE

- L'Assemblée a pris acte du bilan présenté, après observation de M. ZICOLA.

16 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 21 SEPTEMBRE 2007

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre du Fonds d'Initiatives Sportives, il a été proposé lors du Conseil Municipal du 21 septembre dernier, le versement d'une subvention d'un montant de 350 € à l'Association Les Brayauds, pour l'activité « Danse Traditionnelle », dans le cadre de l'Ecole Municipale des Sports et de la « Semaine bleue ».

Le CCAS de Riom ayant décidé de participer financièrement à la manifestation à hauteur de 105 €, la subvention accordée dans le cadre du F.I.S. doit être modifiée en conséquence ; le montant proposé s'élève à 245 €.

- A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé le versement de la subvention de 245 € à l'Association Les Brayauds.

17 – CONTRAT ENFANCE : REVERSEMENT DE SUBVENTION

Rapporteur : Colette DEGOUTE

Le contrat enfance est un dispositif proposé depuis 1988 par la Caisse d'Allocations Familiales, concernant les enfants de 0 à 6 ans. Il a pour objectif de favoriser le développement des modes d'accueil, d'améliorer leur fonctionnement ainsi que la qualité du service rendu aux familles.

Dans ce cadre, l'ARASC a bénéficié de subventions pour ses actions en halte garderie et dans son lieu d'accueil parents-enfants intitulé « l'Autre Maison ».

- A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à procéder au reversement de la subvention de 11 393,29 € à l'A.R.A.S.C. (7 869,13 € pour la Halte Garderie et 3 524,16 € pour l'Autre Maison).
Observation de M. ZICOLA.

18 – CONTRAT TEMPS LIBRE (CTL) : REVERSEMENT DE SUBVENTION

Rapporteur : Colette DEGOUTE

Le Contrat Temps Libre est un dispositif proposé par la CAF dont le but est d'aider les communes à développer leur politique d'action sociale en faveur des loisirs et temps libre des jeunes de 6 à 16 ans.

A ce titre, la Ludothèque, qui a mis en place des actions spécifiques en direction du périscolaire, bénéficie d'une subvention de 3 006,27 € qu'il convient de lui reverser.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé le reversement de la subvention d'un montant de 3 006,27 €, après remarque de M. ZICOLA.

19 – PARTENARIAT AVEC L'EDUCATION NATIONALE : MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX AUPRES DES ECOLES PUBLIQUES DE RIOM POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2007/2008

Rapporteur : Colette DEGOUTE

Par convention-cadre du 21 novembre 2003 ont été précisées les actions mises en place par la Commune sur le temps scolaire et les prestations organisées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires.

A la rentrée scolaire 2007/2008, le constat des personnels municipaux mis à disposition des écoles est le suivant :

- Six ETAPS soit 95 heures 30 par semaine
- Deux enseignants de musique soit 44 heures par semaine
- Trois enseignants en Arts Plastiques soit 4 heures 30 heures par semaine

- Des agents d'animation pour des ateliers BCD, théâtre, informatique, expression corporelle, vidéo soit 37 heures par semaine
- Deux professeurs d'anglais soit 18 heures 30 par semaine

Soit un total de 200 heures par semaine. Ce contingent d'heures que la collectivité met à disposition n'est réalisé chaque année, qu'en fonction et sous réserve que les projets pédagogiques montés par les écoles soient validés par l'Education Nationale.

➡ **Le Conseil Municipal a pris acte de ce constat, qui sera adressé à Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale.**

Observation de Mme MOLLON, MM. ZICOLA, GRENET.

20 – EQUIPEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES : DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : Colette DEGOUTE

L'équipement en mobilier, matériel et en vaisselle est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 20 %. Différents matériels sont susceptibles d'être acquis (chariots à plateaux, ensemble d'assiettes plates, assiettes à dessert, bols et compotiers, tables et chaises de restauration, four Frima et chariot d'enfournement, cellule de refroidissement, quatre conteneurs « euronorme »).

L'estimation globale est de 41 900 € HT.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.**

21 – SEJOUR D'ETE AU CENTRE DE LOUBEYRAT : REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES A LA COMMUNE DE MENETROL

Rapporteur : Colette DEGOUTE

Depuis 3 ans, la Caisse d'Allocations Familiales verse directement à la commune de Riom une somme forfaitaire de 3 673.00 € au titre de l'aide aux familles qui envoient leurs enfants au centre aéré de Loubeyrat sur la période Juillet-Août.

Or, une partie de ce montant doit être reversée à la commune de Ménérol. En effet, la commune de Riom se substitue à celle de Ménérol pour inscrire les enfants de cette commune, amenant ainsi la CAF à verser à Riom l'intégralité de la subvention, y compris la part revenant à la commune de Ménérol.

➡ **A l'unanimité, le Conseil Municipal, a approuvé le reversement à la Commune de Ménérol d'une partie de la subvention accordée par la CAF, soit 255,50 €.**

Remarque de Mme PERROTIN, M. ZICOLA.

22 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS EXERCEES DANS LE CADRE DES DELIBERATIONS DES 27 AVRIL 2001 ET 25 JUIN 2004 – PERIODE D'AVRIL A SEPTEMBRE 2007

Rapporteur : Monsieur le Maire

Délégation au Maire et à l'Adjoint à l'Urbanisme, afin :

- de décider de la conclusion et de la révision des contrats de location des parkings et jardins.

PARKINGS : - 13 résiliations
- 8 locations

JARDINS DES MOULINS : - 3 résiliations
- 2 locations

Délégation au Maire afin :

- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux.

* Halte Garderie au Centre Joseph Gaidier : création d'une régie de recettes et d'une régie d'avances

* Billetterie informatique des spectacles : création d'une régie de recettes et d'une régie d'avances

Délégation au Maire et au Conseiller Municipal Délégué aux affaires d'Etat-Civil, afin :

- de prononcer la délivrance des concessions dans les cimetières.

* **Concessions** : 30 ans : 8 achats / 7 renouvellements
50 ans : 4 achats

* **Columbarium** : 15 ans : 2 renouvellements
30 ans : 4 achats

Délégation au Maire et à l'Adjoint aux Finances, afin :

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.

◇ BGN GEOMETRE	- Etude d'aménagement rue du Colombier Lanore - Arpentage pour la parcelle AX 573 et AX 578	6 814,81 € 478,40 €
◇ G&O ARCHITECTURE Girardot et Olivieiro - MOZAC	- Maîtrise d'œuvre travaux centre de loisirs M. Genest - Maîtrise d'œuvre transformation ex-caserne des pompiers - Maîtrise d'œuvre pour le local de la pétanque - Etude faisabilité Ecole d'Arts Plastiques, maîtrise d'œuvre (M. Genest)	2 798,64 € 11 453,48 € 1 399,32 € 1 435,20 €
◇ LANQUETTE Jean-Paul, architecte	- Note d'honoraire arrêté de péril propriétés Bonhomme-Costilles	588,43 €
◇ M ^e MOLIN, Huissier	- Signification d'une décision de justice Ville/gens du voyage Ronchalon	145,46 €
◇ Xavier BUTANT, Commissaire Priseur	- Expertise d'après photographie suite à vol d'objets de culte à l'église Saint-Amable - Frais sur vente aux enchères	344,69 € 29,90 €
◇ GEOVAL (Cabinet Gaillard) Géomètres - Experts	- Relevé topographique rue de la Caisse d'Epargne	2 392,00 €
◇ Ambiehl - Kennouche - Treins - SCP d'Avocats	- Honoraires legs Morel	2 392,00 €
◇ APAVE (Bet - contrôle)	- Mission de solidité des ouvrages école d'Arts Plastiques	2 226,95 €
◇ SOCOTEC (Bet - contrôle)	- Mission pour la réhabilitation des anciens abattoirs	1 542,84 €
◇ Office Notarial - Riom	- Acquisition parcelle AE 690 Saint-Don	3 360,00 €
◇ BUREAU VERITAS (Bet - Contrôle)	- Contrôle technique ex-caserne des pompiers - Coordination sécurité-santé, et vérification électrique des bâtiments de l'école d'Arts Plastiques	2 093,00 € 7 446,30 €

Délégation au Maire afin :

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal.

- Délégation à l'EPF-SMAF par arrêté du 5 avril 2007, pour un ensemble de maisons sises 100 Faubourg de la Bade, vendues par les conjoints BARBE au prix de 105 800 € et 17 000 € de commission pour la section AX n° 25p-26 et vendues au prix de 90 500 € et 6 500 € de commission pour la section AX n° 25p.
But de l'acquisition : Création d'un tronçon de l'arc de liaison nord à travers la zone AUB.
- Délégation à l'EPF-SMAF par arrêté du 5 avril 2007, pour un immeuble à usage de commerce sis 13 Avenue Virlogeux, cadastré section BK n°338-358, vendu par Madame TXIER épouse MACHELON, au prix de 270 000 € et 2 000 € de commission.
But de l'acquisition : Projet urbain « La Varenne gare centre »

Délégation au Maire afin :

- d'intenter, au nom de la commune, les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, savoir dans tous les domaines pour lesquels le Maire peut être amené à agir en justice.

RESSOURCES HUMAINES :

- Agent communal c/ Ville : requêtes pour annulation de sanctions
Requête de septembre 2005 auprès du TA
 - Jugement du 21.12.2006 : requête de l'agent rejetée
 - L'agent s'est pourvu en Cour Administrative d'Appel le 22.07.2007 : en cours
 Deuxième requête de novembre 2006 auprès du TA :
 - Jugement du 28.06.2007 : annulation d'un arrêté portant blâme
 - La Ville s'est pourvue en Cour Administrative d'Appel le 15.10.2007 : en cours
- Agent communal c/ Ville : requête pour annulation prolongation de stage
Requête de juillet 2007 auprès du TA : en attente du jugement

URBANISME - Secteur Sauvegardé :

- Ville c/ Mme FALIGUERHO Josiane : pose de menuiseries PVC sans autorisation rue Pascal.
 - P.V. en date du 23.05.2006 transmis au Procureur

- Situation non régularisée – Procédure en cours auprès du Procureur.
- Négociation avec l'ABF en avril 2007
- Dépôt le 11.07.2007 d'une déclaration de travaux conformes au modèle autorisé
- Ville c/ M. DA MATA : construction d'un abri de jardin et de clôture, avenue de Paris, sans autorisation (et non régularisable).
 - P.V. en date du 23.05.2006 transmis au Procureur
 - Contact avec le Commissariat en avril 2007
 - Audience au Tribunal Correctionnel le 20.11.2007
- Ville c/ SCI le Pacha (M. MAITRAT) : réalisation de deux accès non autorisés sur la route de Paris
 - P.V. du 18.07.2005 transmis au Procureur.
 - Dépôt d'une déclaration de travaux pour édification de clôture le 22.02.2007
 - Accès sécurisés le 22.09.2007 – Dossier clos –
- Ville c/ Crédit Lyonnais : rue Saint-Amable : panneaux métalliques non autorisés.
 - P.V. en date du 27.07.2005 transmis au Procureur
 - Modifications présentées à la Ville le 13.01.2006
 - Modifications à revoir
 - Relance en cours
- Ville c/ SCI de la Combe (M. VACHER) ZAC de Layat : construction de structures métalliques et clôture sans autorisation
 - P.V. en date du 22.06.2005 transmis au Procureur
 - Dossiers refusés le 21.03.2006 car non-conformes au P.L.U.
 - Procureur pour poursuite de la procédure le 14.06.2007
- Ville c/ SCI Vivier-Bouchardon – rue Croisier – fenêtres non conformes.
 - P.V. en date du 17.03.2004 transmis au Procureur
 - Jugement du TGI le 02.08.2005 : obligation de mise en conformité
 - Négociations et dépôt de demande de modification de fenêtres
 - Modifications refusées, non-conformes, le 14.11.2006
 - Régularisation du dossier demandée (à nouveau) le 17.04.2007 : en attente
- Mr Mme MESURE c/ Ville : refus de permis de construire (Mirabel YC 80)
 - Requête du 18.12.2006 devant le TA
 - Mémoire en réponse le 07.03.2007 : en attente
- Mme MOLLON c/ Ville : refus d'autorisation pour pose panneaux solaires – rue Albert Evaux
 - Requête du 16.08.2007 devant le TA
 - Mémoire en réponse du 15.10.2007

➤ **L'Assemblée a pris acte, de ce compte rendu et des tableaux récapitulatifs concernant les marchés de travaux, de fournitures et de services qui sont passés sans formalité en raison de leur montant dans la limite de 90 000 € HT. (Remarque de Mme PERROTIN).**

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 31 Octobre 2007

**LE MAIRE,
Conseiller Général,**

Jean-Claude ZICOLA